

## FEMMES AU BOULOT, PAYE À ZÉRO !

A compter d'aujourd'hui 6 Novembre 2018 à 15h35 et ce jusqu'à la fin de l'année, les femmes travaillent gratuitement en France. Cette période est la traduction des écarts de salaire persistants entre les femmes et les hommes.

Rappelons que le 7 Mars dernier, le gouvernement présentait une feuille de route, avec un objectif ambitieux : la suppression dans les trois ans des écarts de salaire injustifiés. En réalité, force est de constater que ce projet paraît emprunter une autre direction.

De l'objectif initial d'instaurer un logiciel permettant d'identifier l'ensemble des problématiques salariales, la Ministre du Travail opérait un virage cet été, qui pourrait finalement aboutir à une méthodologie discutable basée sur des critères perfectibles pouvant permettre à des entreprises de se mettre à l'abri des sanctions même en cas d'inégalités avérées.

Dès le début de la concertation, Force Ouvrière, avec les autres organisations syndicales salariées, a pourtant proposé la mise en place d'un outil national garantissant simplicité, transparence et égalité de traitement. Cette revendication a donné lieu à une fin de non-recevoir du gouvernement.

En conséquence, Force Ouvrière réaffirme la nécessité d'une concertation avec l'ensemble des organisations syndicales salariées avant la validation définitive, notamment sur la pondération des critères retenus et sur la méthode de calcul des écarts de salaires.

Force Ouvrière réclame l'application de sanctions effectives pour toute irrégularité constatée non résolue dans les trois ans.

Force Ouvrière revendique une négociation obligatoire sur les classifications afin de supprimer les biais de genre dans la construction des grilles salariales.

Paris, le 6 novembre 2018

**Béatrice CLICQ, Secrétaire Confédérale.**

Secteur de l'Égalité et du Développement Durable

[bclicq@force-ouvriere.fr](mailto:bclicq@force-ouvriere.fr) – 01 40 52 84 15